

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 10 mars 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 28 février 2017 s'est tenu en Mairie de Mizoën le vendredi 10 mars 2017 à 18H30.

Etaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Etait absent : SEVERAC Pascal

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour plusieurs délibérations : budget Refuges : amortissement, budget principal : amortissement subvention au budget Refuges, renouvellement convention RAC SACO pour l'exploitation communale de l'assainissement collectif, échange de terrain au hameau de Singuigneret et autorisation de dépenses en investissement. Les membres en sont d'accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire :

JOUANNY Agnès : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (temps non complet du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12 ; temps complet du 01/06 au 30/09).

Décision du 20 décembre 2016 : acceptation du devis de CM AMENAGEMENTS pour l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un chemin d'accès pour 2 lots à construire au village. Montant du devis : 2 100 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'étudier l'élargissement du parking existant pour permettre le stationnement en épis.

Décision du 06 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise PEWAG pour la fourniture de chaînes à neige pour l'engin polyvalent GENIE. Montant du devis : 1 080 € TTC.

Décision du 14 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise PAYANT pour la fourniture d'éclairage de chantier pour l'engin polyvalent GENIE. Montant du devis : 790,20 € TTC.

Décision du 14 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise PAYANT pour l'adaptation de la saleuse sur l'engin polyvalent GENIE. Montant du devis : 1 507,22 € TTC.

Décision du 17 février 2017 : vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Madame France GARCIN née LIOTHAUD. Concession de cinquante ans, prix : 300 €.

Décision du 27 février 2017 : acceptation du devis de l'entreprise ARES SOLAR pour la vérification des installations solaires des refuges des Mouterres, des Clots et de Châton. Montant du devis : 1 320,20 € TTC.

Décision du 28 février 2017 : acceptation des devis de VEDIF Collectivités pour la fourniture de jardinières et d'une guirlande. Montant des devis : 5 280,00 € TTC. La guirlande sera installée toute l'année sur le tilleul de l'église.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ce compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les importants projets de travaux en cours de finition ou d'élaboration (rénovation toitures mairie et four, sécurisation mur bergerie, création de parking et école), et explique que des financements vont devoir être trouvés pour faire aboutir ces projets. Aussi, il présente les 2 solutions de financement : recourir à l'emprunt ou augmenter les taux d'imposition. Concernant les taxes locales, Monsieur le Maire a pensé augmenter la CFE (cotisation foncière des entreprises), dont EDF et GEG contribuent à hauteur de 98 %. Mais, contact pris avec la Direction Générale des Impôts, la modification de cette taxe nécessite la modification des 3 autres. De plus, la Communauté de Communes de l'Oisans souhaite augmenter de 1% la taxe foncière bâtie dès 2017 ce qui limitera la possibilité d'augmentation de notre taxe foncière bâtie qui se retrouvera quasiment au plafond autorisé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux pour 2017 et de recourir à l'emprunt pour le financement des projets à venir. Il propose donc de conserver les taux suivants :

- Taxe d'habitation :	18,38 %
- Taxe foncière bâti :	56,28 %
- Taxe foncière non bâti :	53,40 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	37,79 %

Il prendra contact avec la Direction Générale des Impôts afin de réaliser des projections pour l'avenir. Il en profite pour porter à connaissance de tous les produits perçus en 2016 au titre de ces 4 taxes :

- Taxe d'habitation :	28 471 €
- Taxe foncière bâti (dont 80% payé par EDF) :	247 913 €
- Taxe foncière non bâti :	961 €
- CFE (dont 98% payé par EDF et GEG):	183 206 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des taux d'imposition 2017 des taxes directes locales tels que donnés ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats de l'exercice 2016 :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2015	14 860,71 €
Résultat de l'exercice 2016	45 528,86 €
Résultat cumulé au 31.12.2016	+ 60 389,57 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2015	195 974,27 €
Part affectée à l'investissement en 2016	195 974,27 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016	140 802,45 €
Résultat définitif au 31.12.2016	140 802,45 €

Et propose d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire à la section d'investissement.

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du Compte Administratif 2016 :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats issus des comptes de Mme la Trésorière de Bourg d'Oisans. Ceux-ci sont strictement conformes à ceux du compte administratif présentés juste avant.

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du Compte de Gestion 2016 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente les propositions de crédits 2017 du budget principal. En fonctionnement, il estime que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF – recette) devrait être négative et que, dans le même temps, le Fond de Péréquation des Intercommunalités et des Communes (FPIC - dépense) devrait augmenter. Il met en lumière la maîtrise des coûts de personnel depuis 2014 et la capacité d'autofinancement dégagée très satisfaisante. Ainsi, il propose une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 742 784 €.

En investissement, pour équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose de recourir à l'emprunt à hauteur de 175 000 € compte tenu de l'importance des travaux à engager à court terme et des taux d'intérêt en vigueur. Messieursr Hugues BEAUME et Gilbert MICHEL s'inquiètent de ce montant qui leur paraît très élevé, ils proposent d'arbitrer les dépenses pour diminuer l'emprunt et conserver ainsi une capacité d'emprunter pour le projet école qui n'est pas prévu cette année au budget. Madame Delphine MIALON s'interroge quant à l'urgence des travaux de sécurisation des murs de la bergerie maintenant que l'accès a été déplacé. Monsieur Jean-Pierre COING s'inquiète quant à lui des imprévus (Unimog en fin de vie) et de la faible marge de manœuvre dont dispose la Commune après un emprunt d'un tel montant.

Monsieur BEAUME souhaite ne pas laisser une trop grosse dette à la prochaine mandature. Monsieur le Maire rappelle que le présent conseil municipal n'a encore jamais eu recours à l'emprunt et que 3 emprunts sont arrivés à terme début 2017 et qu'en fin de mandat, la commune serait libérée de tout emprunt. Monsieur Roger GIRAUD fait part de son opposition à l'emprunt.

Monsieur Gilbert MICHEL informe l'assemblée que les subventions d'investissement budgétisées sont celles qui ont été notifiées à ce jour, d'autres subventions demandées peuvent être attribuées dans le courant de l'année venant ainsi diminuer le besoin de financement.

Compte tenu de ces débats, Monsieur le Maire propose de réunir la commission travaux et les élus non membres souhaitant y participer pour arbitrer les travaux à entreprendre en 2017 et ajuster le montant de l'emprunt nécessaire. En conséquence, l'approbation du budget primitif 2017 est reportée au prochain conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET REFUGES

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats du budget Refuges de l'exercice 2016 :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2015	nul
Résultat de l'exercice 2016	772,10 €
Résultat cumulé au 31.12.2016	+ 772,10 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2015	nul
Part affectée à l'investissement en 2016	nul
Net disponible au titre de l'excédent reporté	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016	1 914,25 €
Résultat définitif au 31.12.2016	1 914,25 €

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du Compte Administratif 2016 :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET REFUGES

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats issus des comptes de Mme la Trésorière de Bourg d'Oisans concernant le budget Refuges. Ceux-ci sont strictement conformes à ceux du compte administratif présentés juste avant.

Monsieur le 1^{er} adjoint soumet au vote de l'assemblée l'approbation du Compte de Gestion 2016 du budget Refuges :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET REFUGES

Monsieur le Maire présente les propositions de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Il rappelle que ce budget étant assimilé à un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), certaines écritures d'ordre doivent être passées comme, la reprise au résultat de la subvention versée en 2016 par le budget principal et l'amortissement des biens acquis en 2016. Ces écritures d'ordre ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais participent à l'équilibre du budget. Le budget 2017 prévoit des travaux de mises aux normes de sécurité, l'architecte du PNE viendra visiter les bâtiments pour aider la Commune à définir les travaux nécessaires, ainsi que des travaux sur les installations solaire, une entreprise viendra inspecter les installations pour définir les travaux à réaliser.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du budget primitif des Refuges 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de fonction versée au Maire et Adjointes est basée sur l'indice maximal de rémunération de la fonction publique territoriale (FPT). Une réforme des grilles de rémunération de la FPT mise en place au 1^{er} janvier 2017 a modifié l'indice maximal qui est passé de 1015 à 1022. Il y a donc lieu de délibérer pour ajuster les indemnités versées sur ce nouvel indice. Le taux maximal appliqué à cet indice est de 17% pour l'indemnité du Maire et 6,6 % pour l'indemnité des adjoints. Il peut être appliqué un taux inférieur à ce taux maximal. Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les indemnités versées aux élus sont assujetties à la cotisation de 1% du Droit Individuel à la Formation (DIF).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'indemnité du Maire et des Adjointes aux taux maximum tels que présentés ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

PROJETS DE CREATION DE VOIRIE : MISSION DE LA SAFER

Pour mener à bien les projets d'école et de sécurisation des murs de la bergerie, il y a lieu de créer ou modifier la voirie communale. Pour ce faire, la Commune doit obtenir la maîtrise foncière des terrains concernés par l'emprise des projets de voirie. Monsieur le Maire propose de missionner la SAFER pour évaluer la faisabilité et les conditions de maîtrise foncière des parcelles concernées. Cette étude sera facturée pour 7 710 € TTC par la SAFER, hors commission d'achat.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la mission à la SAFER pour évaluer la faisabilité et les conditions de maîtrise foncière des projets de voirie :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SEDI ENFOUISSEMENT RESEAUX RUES FAY ET CHORON

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux rues Fay et Choron porté et financé par le SEDI pour la partie réseaux et réalisé en concertation avec le SACO pour l'assainissement. La Commune aura à sa charge la rénovation et la modification de l'adduction eau potable et la réfection de la voirie. Sur ce dernier point, Monsieur le Maire rappelle que le CAUE est chargé de proposer une réfection cohérente avec les autres chemins du village. Le SEDI ayant terminé les études, il y a lieu d'approuver le plan de financement définitif (53 434 € pris en charge à 100% par le SEDI) et d'autoriser la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le plan de financement et le lancement des travaux pour l'enfouissement des réseaux rues Fay et Choron :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

BUDGET REFUGES AMORTISSEMENT

En complément du vote du budget primitif 2017 des Refuges, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'instruction comptable M4, applicable à ce budget impose l'amortissement de tous les biens inscrits à l'actif, sans faire référence à un seuil de population. Cette instruction précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation. Monsieur le Maire propose de retenir les durées proposées, à savoir :

Imputation	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
2184	Mobilier	10 ans
2151	Installation complexe spécialisée (solaire)	15 ans

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les durées d'amortissement des biens acquis par le budget Refuges :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

BUDGET PINCIPAL : AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSÉE AU BUDGET REFUGES

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'instruction comptable M14, applicable aux budgets des communes, impose l'amortissement des subventions d'équipements versées, en l'occurrence celles versées au budget Refuges. La durée de l'amortissement de la subvention versée au budget Refuges doit correspondre à la durée d'amortissement des biens subventionnés, soit :

- ✓ Dix ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ;
- ✓ Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les durées d'amortissement de la subvention versée au budget Refuges, telles que présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

SACO : CONVENTION D'EXPLOITATION COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune assure pour le compte de la Régie d'Assainissement Collectif du SACO, l'exploitation de l'assainissement collectif sur le territoire communal. Ainsi, en compensation des interventions réalisées par le service technique communal, la RAC SACO reverse annuellement à la Commune de Mizoën la somme de 6 500 €. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une convention qui est arrivée à terme en 2016, il y a donc lieu de la renouveler.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le renouvellement de la convention avec la RAC SACO pour l'exploitation communale de l'assainissement collectif :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ECHANGE DE TERRAIN : M. BRENON ET MME VERGNOL / COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que M. BRENON et Mme VERGNOL ont déposé une déclaration préalable (DP) pour construire une véranda en lieu et place de la terrasse existante devant leur maison. Lors de l'instruction de la DP, il s'est avéré que la terrasse avait été construite en partie sur le domaine public, la Commune a donc pris un arrêté d'opposition à la DP. M.

BRENON a alors demandé un recours gracieux au motif que lors de l'élargissement du chemin communal une partie de la propriété de M. BRENON avait été rognée. Un géomètre a été mandaté pour fixer les limites des terrains concernés et calculer les surfaces concernées. Il s'avère que les surfaces « rognées » sur les parcelles appartenant à la Commune et à M. BRENON sont quasiment équivalentes. Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à une cession gratuite de terrain pour les surfaces concernées (hors voie publique). Monsieur Hugues BEAUME se satisfait de cette proposition qui vient régulariser une situation précaire.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la cession gratuite de surface entre la Commune et M. BRENON - Mme VERGNOL :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

AUTORISATION DU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire explique que le vote du budget primitif ayant été reporté, il y a lieu de l'autoriser à réaliser les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des dépenses inscrites en 2016 et ce pour procéder au paiement du GENIE pour 49 800 €.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant au paiement du GENIE :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Chalet Chaton :

La convention de mise à disposition du chalet de Chaton a été proposée à l'AFPA qui a décidé de ne pas la signer. Monsieur le Maire propose de le louer directement au berger ou de le conserver pour un autre usage. Monsieur Hugues BEAUME se prononce en faveur d'une location au berger, et comme il n'était pas prévu de loyer pour l'Afpa, de lui louer gracieusement. Monsieur Guy BERARD s'était déjà prononcé en faveur d'une location directe au berger, mais refuse une location gratuite. Après discussion les élus s'entendent pour demander une réponse officielle à l'AFPA concernant le refus de la mise à disposition et proposer la location au berger moyennant 400 € pour la saison d'estive pendant la durée du contrat d'alpage. Un bail révisable sera alors proposé au berger si la location de ce bâtiment l'intéresse.

Divers

A partir du 21 mars 2017 la délivrance des cartes nationales d'identité sécurisées sera alignée sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Ainsi, seule la Commune de Bourg d'Oisans est à ce jour habilitée à les délivrer.

Le dossier d'enquête publique relative au projet de mise en conformité du système d'assainissement d'Aquavallée est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

En vues des élections à venir, n'oubliez pas d'exercer votre droit de vote par procuration en cas d'absence les jours des scrutins. Pour ce faire il faut vous rendre à la gendarmerie de Bourg d'Oisans. Attention, la procédure sur internet ne dispense pas de se rendre à la gendarmerie pour que la procuration soit effective (signature et cachet de la gendarmerie nécessaire).

ATTENTION : le secrétariat de la mairie sera fermé du 16 au 28 mars inclus.

Séance levée à 23h15 * / * / * / *